

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE RAPPORT ANNUEL SUR L'ALIGNEMENT

---

(31/12/2021)

**C'EST VOUS  
L'AVENIR**



**SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE**

# AVANT-PROPOS

Société Générale est engagée de longue date dans la lutte contre le réchauffement climatique et a mis au point une stratégie de lutte contre le changement climatique reposant sur trois piliers : **gérer les risques inhérents au changement climatique, gérer l'impact de ses activités sur le climat et accompagner les clients dans leur transition écologique, notamment en développant des solutions de conseil et de financement adaptées.**

Il y a plus de quinze ans, le Groupe a pris des engagements forts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses activités pour compte propre, puis s'est engagé à aligner ses portefeuilles sur les trajectoires compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Le Groupe s'est engagé de façon proactive à accompagner ses clients dans leur transition, en travaillant avec eux sur l'ensemble de leur chaîne de valeur, et en proposant des services financiers innovants pour accélérer leur transition vers une économie bas carbone. Afin d'améliorer la transparence et d'encourager une approche responsable, Société Générale participe à de nombreux groupes de travail dans divers secteurs, pour soutenir la recherche et le développement dans le domaine de la finance durable et de la décarbonation. L'objectif de cette démarche est de mettre au point des normes communes et des critères de comparabilité entre les différents secteurs. Cette contribution s'exprime au travers de partenariats avec des universités et des organisations expertes comme les Principes de Poséidon, le Conseil de l'Hydrogène ou, plus récemment, dans les secteurs de l'acier (Sustainable Steel Principles), de l'aviation et de l'aluminium.

La banque s'est engagée à aligner ses portefeuilles sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris<sup>1</sup> et a renforcé son engagement en rejoignant la Net Zero Banking Alliance (NZBA) de l'UNEP-FI en qualité de membre fondateur en 2021. Ceci implique que la banque alignera ses portefeuilles sur des trajectoires compatibles avec l'objectif de la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard et une limitation de la hausse des températures à +1,5 % par rapport aux niveaux pré-industriels.

Dans un premier temps, la démarche de Société Générale consiste à cibler en priorité les secteurs à forte intensité en carbone, en particulier le secteur de l'énergie où des objectifs intermédiaires ont été fixés et renforcés en octobre 2022 :

- Pétrole & gaz (nouveaux objectifs publiés en octobre 2022)<sup>2</sup>:
  - En termes d'exposition : - 20 % entre 2019 et 2025 ;
  - Une nouvelle cible en émissions carbone absolues liées à l'utilisation finale de la production de pétrole et de gaz : - 30 % en 2030 (par rapport à 2019) ;
- Production d'électricité (nouveaux objectifs publiés en octobre 2022) :
  - Cible d'intensité des émissions de CO<sub>2</sub> : 125 g de CO<sub>2</sub> par kWh en 2030 ;
- Charbon : sortie totale du secteur du charbon à l'horizon 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

D'autres engagements ont été pris, notamment en matière de transport maritime (signataire fondateur des Principes de Poséidon) et concernant le parc d'ALD Automobile, notre filiale spécialisée dans la gestion de flottes automobiles.

L'amélioration des méthodologies et des systèmes de mesure conduit à une extension du périmètre des activités et des opérations au fil du temps.

Dans un contexte marqué par une crise mondiale du secteur de l'énergie, le Groupe réaffirme son ambition d'accompagner ses clients dans leur transition et reste déterminé à mettre en œuvre ses stratégies de lutte contre le réchauffement climatique. Société Générale va poursuivre ses travaux, notamment dans le cadre de l'Alliance NZBA, pour définir des méthodes communes de mesure d'empreinte carbone et d'alignement de portefeuille adaptées à chaque secteur.

Ce document est un récapitulatif actualisé des informations publiées dans le troisième Rapport Climat de Société Générale<sup>3</sup>. Selon les recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate-related Risk Disclosures*), ce rapport présente les informations qualitatives relatives à la stratégie, la gouvernance et la gestion des risques liés au climat. Ces éléments étant ceux en vigueur à fin 2021, seules les informations relatives aux objectifs et aux métriques ont été actualisées dans le présent document. Une table de correspondance insérée en page 11<sup>4</sup> permet de faire le lien avec les informations publiées dans le troisième Rapport Climat ainsi dans le Document d'enregistrement universel de Société Générale pour 2021 pour ce qui concerne ces éléments qualitatifs (stratégie, gouvernance, gestion des risques).

Les informations et évolutions relatives 2022 seront publiées dans le document d'enregistrement universel et dans le rapport Pilier 3 en mars 2023.

1. Société Générale s'engage en faveur du climat - Société Générale (societegenerale.com).

2. <https://www.societegenerale.com/fr/actualites/communiqués-de-presse/transition-energetique-alignement-du-portefeuille-dans-le-secteur-de-lenergie>.

3. Rapport sur la lutte contre le changement climatique - Décembre 2021 (societegenerale.com).

4. Informations qualitatives : Voir table de correspondance en page 11.



<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>2</b>
<b>PÉRIMÈTRE CONCERNÉ</b> .....	<b>3</b>
<b>MÉTRIQUES ET OBJECTIFS D'ALIGNEMENT</b> .....	<b>4</b>
COMpte PROPRE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	4
ALIGNEMENT DES PORTEFEUILLES.....	5
<b>AVERTISSEMENT</b> .....	<b>10</b>
<b>TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES RECOMMANDATIONS DE LA TCFD</b> .....	<b>11</b>

# PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Concernant les émissions de GES<sup>5</sup>, le Groupe s'est fixé des objectifs pour son compte propre<sup>6</sup> ainsi que pour les émissions de scope 3 liées à ses portefeuilles de crédit.

En ce qui concerne l'approche relative au scope 3, le Groupe a commencé à mesurer et définir des cibles pour les secteurs et les clients émettant le plus de GES, priorisant ainsi les portefeuilles de crédit aux entreprises (portefeuille Corporate). L'exposition globale du Groupe (Exposure At Default) sur

le portefeuille Corporate s'élevait à 380 Md EUR à fin 2021, pour une exposition totale du Groupe (risque de crédit et risque de contrepartie) de 1 709 Md EUR. Des informations complémentaires sur la ventilation de l'exposition du Groupe sont disponibles dans la section « Risques » du Document d'enregistrement universel<sup>7</sup> et dans le rapport du Groupe sur les Risques et le pilier 3<sup>8</sup>.

5. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont exprimées en équivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e).

6. Émissions de scope 1 et 2, ainsi que certaines émissions scope 3, par exemple relatives aux voyages d'affaires.

7. Document d'Enregistrement Universel 2022 ([societegenerale.com](https://www.societegenerale.com)).

8. Rapport sur les Risques - Pilier 3 - T4-2021 ([societegenerale.com](https://www.societegenerale.com)).

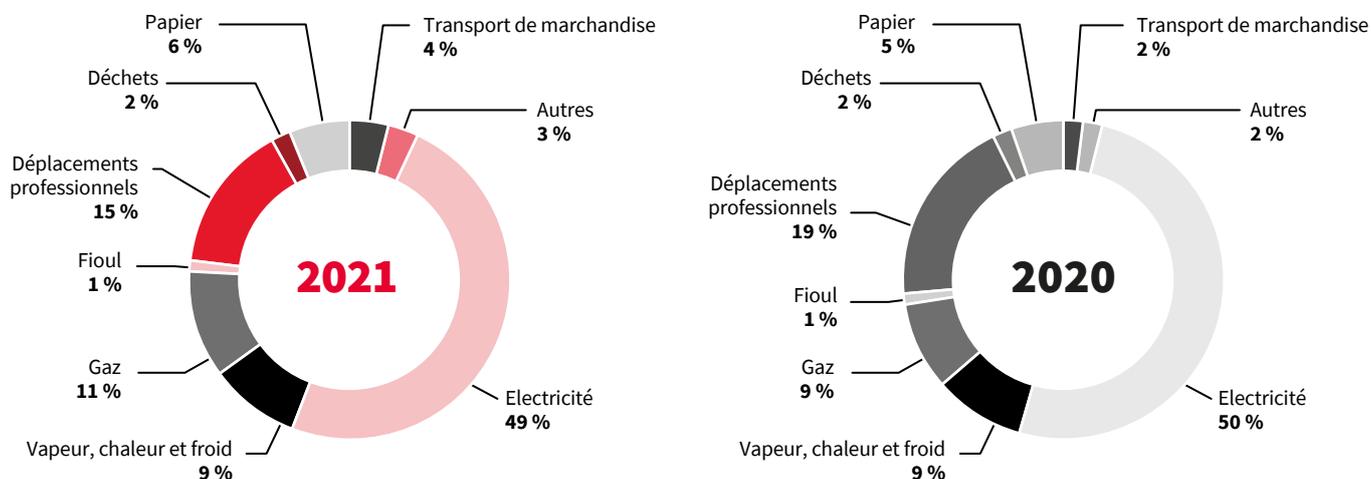
# MÉTRIQUES ET OBJECTIFS D'ALIGNEMENT

## COMPTE PROPRE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Depuis 2008, le Groupe a lancé plusieurs programmes visant à réduire ses émissions de GES pour compte propre, dont les résultats sont rapportés dans son Document d'enregistrement universel. Sur la période 2014-2019, Société Générale a ainsi rempli ses objectifs de réduction de -25 % de ses émissions de GES par occupant.

En 2021, Société Générale a engagé un nouveau programme de réduction de ses émissions de GES pour compte propre, avec un objectif de -50% entre 2019 et 2030. Ce programme s'appuie sur des efforts pour réduire les émissions liées aux éléments les plus contributifs à l'empreinte carbone pour compte propre du Groupe : la consommation énergétique des immeubles, des systèmes d'information, le transport aérien et la flotte automobile.

## RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> DIRECTS DU GROUPE - EN 2021 ET 2020



Transport de marchandises, y compris le transport de fonds

		2019	2019 recalculé <sup>(1)</sup>	2020	2020 recalculé <sup>(1)</sup>	2021
<b>Empreinte carbone du Groupe</b>	T de CO <sub>2</sub> e	298 517	292 741	221 691	221 829	190 939
<b>Empreinte carbone par employé</b>	T de CO <sub>2</sub> e/Empl.	2,12	2,38	1,82	1,81	1,55
<b>Scope 1<sup>(2)</sup></b>	T CO <sub>2</sub> e	26 722	26 722	23 195	23 999	24 415
<b>Scope 2<sup>(3)</sup></b>	T CO <sub>2</sub> e	142 294	143 791	116 642	118 495	110 981
<b>Scope 3<sup>(4)</sup></b>	T CO <sub>2</sub> e	129 501	122 228	81 854	81 363	55 849

(1) Changement de méthode expliqué dans la note méthodologique, en page 331 du Document d'enregistrement universel pour 2022 et un changement de périmètre avec de nouvelles filiales consolidées (Chili, Colombie, Pérou, Bulgarie).

(2) Le Scope 1 comprend les émissions directes liées à la consommation d'énergie et aux émissions fugitives de gaz fluorés.

(3) Le Scope 2 comprend les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (électricité, vapeur d'eau et eau glacée externes).

(4) Le Scope 3 comprend les émissions de GES de l'ensemble du papier, des déplacements professionnels, du transport marchandises, des consommations d'énergie des data centers hébergés en France et des déchets depuis 2017. Exprimé comme une attente forte des parties prenantes, la prise en compte de l'impact direct du Groupe sur son environnement est un axe fort d'engagement des collaborateurs qui favorise l'émergence de solutions innovantes.

Des informations complémentaires sont disponibles dans le document d'enregistrement universel 2022 (chapitre 5) et des chiffres détaillés sont publiés sur le site internet du Groupe<sup>9</sup>.

9. Responsabilite-sociale-entreprise-Chiffres-essentiels-Groupe.xlsx (live.com).

## ALIGNEMENT DES PORTEFEUILLES

Société Générale s'est engagée à aligner ses activités sur des trajectoires compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris et a consolidé son engagement en rejoignant l'Alliance bancaire pour la neutralité carbone en 2021 (*Net Zero Banking Alliance*, ou NZBA).

À ce jour, le Groupe a publié des objectifs pour les secteurs suivants :

- Charbon thermique et extraction
- Pétrole et gaz
- Électricité
- Transport maritime
- Émissions liées à la flotte automobile gérée par ALD.

Société Générale définit ses objectifs d'alignement à court, moyen ou long terme en s'appuyant sur des méthodes fondées sur la science ; les références indicatives pour la détermination de ces objectifs sont des scénarios de place largement reconnus visant une limitation du réchauffement à +1,5° (sans dépassement ou avec faible dépassement). Par exemple les émissions financées relatives à la production d'électricité ou au secteur du pétrole et du gaz sont pilotées avec des objectifs alignés avec le scénario Net Zero 2050 de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE).

Les progrès réalisés sont présentés ci-après conjointement à une représentation de ces scénarios de référence afin de faciliter la lecture et la compréhension des résultats atteints.

## CHARBON THERMIQUE

Société Générale a défini un objectif de sortie du charbon thermique en 2030 dans l'UE et dans les pays de l'OCDE, et en 2040 dans le reste du monde.

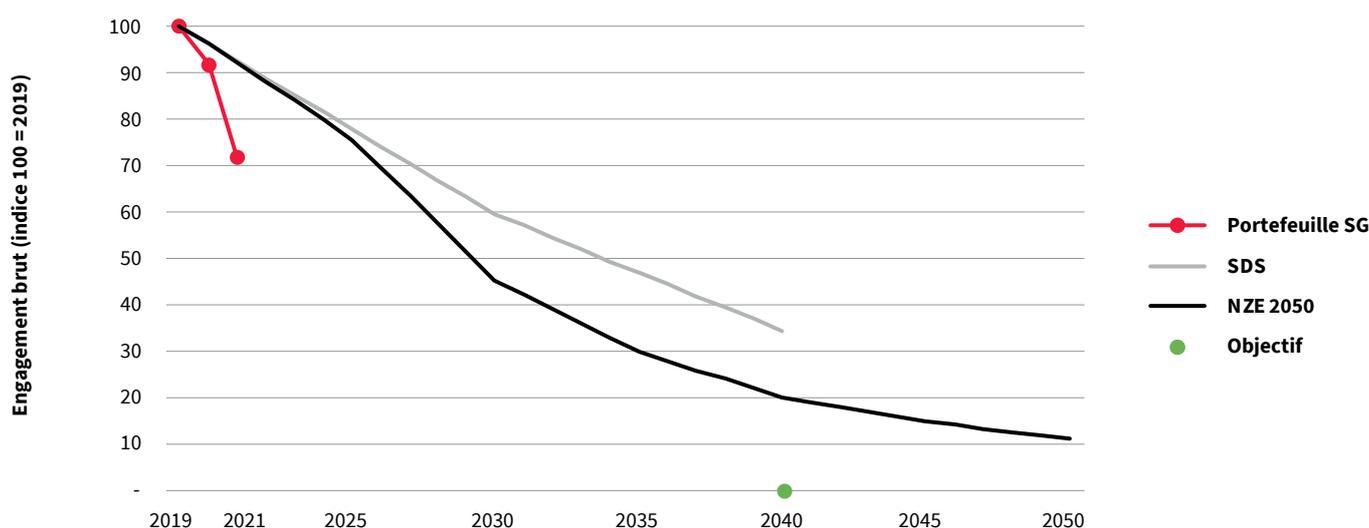
En 2021, Société Générale a revu son portefeuille d'Entreprises clientes qui possèdent des actifs miniers ou de production d'électricité à partir de charbon thermique et engagé un dialogue au sujet de leurs plans de transition et du calendrier de sortie du charbon ; ceci afin de cesser de fournir de nouveaux produits et services financiers aux entreprises qui développent du charbon thermique et à celles qui n'ont pas communiqué de plan de transition en phase avec les objectifs du groupe Société Générale. À l'exception des développeurs charbon, le Groupe continue de proposer à ces clients des produits et services financiers dédiés à la transition énergétique.

L'indicateur retenu pour mesurer les progrès réalisés sur ce secteur est le financement de l'extraction de charbon thermique et des centrales thermiques au charbon (engagement brut – indice base 100 en 2019), selon la méthodologie PACTA mise en application par les banques signataires de l'engagement de Katowice<sup>10</sup>.

À fin 2021, comme le montre le graphique ci-dessous, l'exposition totale de la banque au charbon thermique (extraction et production d'électricité) était en baisse de -28 points par rapport à fin 2019.

Afin de faciliter la lecture du graphique, les niveaux indiqués sont comparés à la trajectoire de la production de charbon en Mtec provenant du scénario de développement durable (SDS) 2020 de l'AIE et au scénario de neutralité carbone (NZE) 2021 (base d'indice : 2019 = 100). Le SDS repose sur l'hypothèse que la demande en charbon devrait décliner de -66 % d'ici 2040 (par rapport à 2019), alors que le NZE 2050 repose sur l'hypothèse d'une baisse de -89 % de la production de charbon d'ici 2050 (par rapport à 2019).

### CHARBON THERMIQUE



Remarques :

- 1) À la suite de l'amélioration du dispositif de pilotage et d'identification des portefeuilles la base de référence pour 2019 a été ajustée. Ceci conduit à recalculer la variation publiée en 2020, qui s'élève à -8 points contre -19 points publiés dans le troisième rapport climat.
- 2) La représentation des scénarios de référence s'appuie sur une interpolation linéaire des points de données communiqués par l'AIE.

10. Alignement des portefeuilles : Application de la méthodologie PACTA par les banques signataires de l'engagement de Katowice, en partenariat avec 2DII - 2DII (2degrees-investing.org)

11. Le SDS a été dérivé à partir de la trajectoire de production de charbon de l'AIE (en Mtec), telle que définie dans les perspectives 2020 pour l'énergie dans le monde (2020 World Energy Outlook, p.337). La production physique sert d'indicateur car le SDS ne fournit aucun scénario pour le charbon exprimé en unité monétaire.

## PÉTROLE ET GAZ

Société Générale a été l'une des premières banques mondiales à s'engager dès 2020 sur un objectif à court terme de réduction de son exposition au secteur de la production de pétrole et gaz (de -10 % à 2025 par rapport à 2019).

Le durcissement des critères d'octroi de crédit, y compris l'arrêt des crédits adossés à des réserves de pétrole pour les actifs *onshore* aux États-Unis a permis de réduire l'exposition au secteur de la production gazière et pétrolière de -18 % à fin 2021 par rapport à 2019. Compte tenu des progrès constatés, le Groupe a relevé sa cible de réduction à -20 % à horizon 2025 (par rapport à 2019).

Jusqu'à fin 2021, le scénario utilisé pour déterminer l'objectif était le niveau de la production mondiale de pétrole et de gaz indiqué dans le scénario SDS de l'AIE<sup>12</sup>.

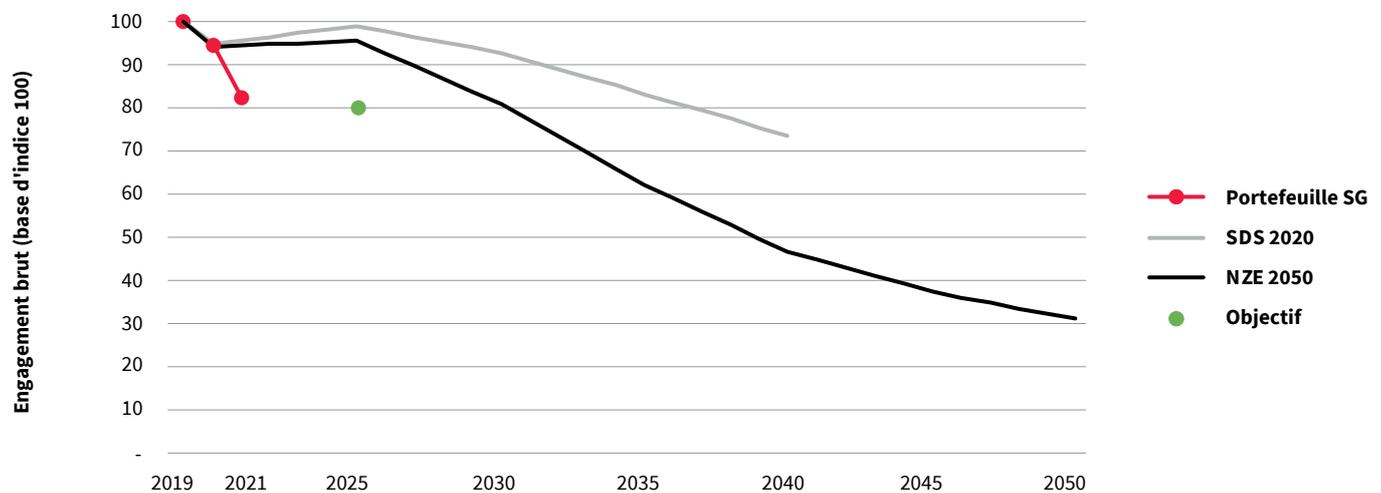
Le scénario indicatif de référence est depuis 2022 le scénario NZE 2050.

L'objectif pour 2025, actualisé en 2022, prend en compte l'accélération de la réduction de l'exposition au secteur de la production gazière et pétrolière. Malgré l'impact de la crise énergétique survenue en 2022, ce nouvel objectif confirme la volonté de Société Générale de réduire son exposition à un rythme plus ambitieux que le taux de réduction de la production mondiale de pétrole et de gaz utilisé dans le NZE 2050 de l'AIE<sup>13</sup>.

L'indicateur retenu pour rapporter les progrès réalisés sur réduction de l'exposition au pétrole et au gaz est le financement de la production de pétrole et de gaz (engagement brut – indice base 100 en 2019), en application de la méthodologie PACTA mise en œuvre par les banques signataires de l'engagement de Katowice<sup>14</sup>.

Dans le graphique ci-dessous, les progrès réalisés sont représentés en regard des deux scénarios (SDS et NZE).

### PRODUCTION DE PÉTROLE ET GAZ



Note:

La représentation des scénarios de référence s'appuie sur une interpolation linéaire entre les points de données communiqués par l'AIE.

12. Le SDS a été dérivé à partir de la production de gaz naturel et de pétrole de l'AIE (en Mtep), telle que présentée dans les perspectives 2020 pour l'énergie dans le monde (World Energy Outlook, p.253). La production physique sert d'indicateur car le SDS ne fournit aucun scénario pour le pétrole et le gaz exprimé en unité monétaire.

13. Le NZE 2050 été dérivé à partir de la production de gaz naturel et de pétrole de l'AIE (en Mtep), telle que présentée dans le rapport sur la neutralité carbone à horizon 2050 (p.57). La production physique sert d'indicateur car le NZE 2050 ne fournit aucun scénario pour le pétrole et le gaz exprimé en unité monétaire.

14. <https://2degrees-investing.org/resource/credit-portfolio-alignment-katowice-report/>.

## PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

En 2020, Société Générale s'est engagée à réduire l'intensité moyenne des émissions de son **portefeuille de production d'électricité** de -18 % à horizon 2025 (par rapport à fin 2019), soit une cible de 212 gCO<sub>2</sub>e/kWh en 2025.

Cet indicateur est calculé selon les modalités définies dans la méthodologie PACTA<sup>15</sup>. Jusqu'à fin 2021, le scénario utilisé pour déterminer les objectifs était la trajectoire de l'intensité de CO<sub>2</sub> du secteur de la production d'électricité (gCO<sub>2</sub>/kWh) utilisée dans le SDS de l'AIE<sup>16</sup>. À partir de 2022, le Groupe utilise la trajectoire de l'intensité de CO<sub>2</sub> du secteur de la production d'électricité (gCO<sub>2</sub>/kWh) utilisée dans le scénario NZE 2050 de l'AIE<sup>17</sup>.

En 2022, le périmètre du portefeuille de production d'électricité a été élargi et la méthode de calcul a été améliorée dans une perspective d'amélioration continue du suivi. En conséquence, les données antérieurement publiées ont été retraitées pour les années 2019 et 2020 :

- Intensité des émissions de carbone 2019 revue à 221 gCO<sub>2</sub>e/kWh contre 260 gCO<sub>2</sub>e/kWh précédemment publié
- Intensité des émissions de carbone 2020 revue à 170 gCO<sub>2</sub>e/kWh contre 181 gCO<sub>2</sub>e/kWh précédemment publié

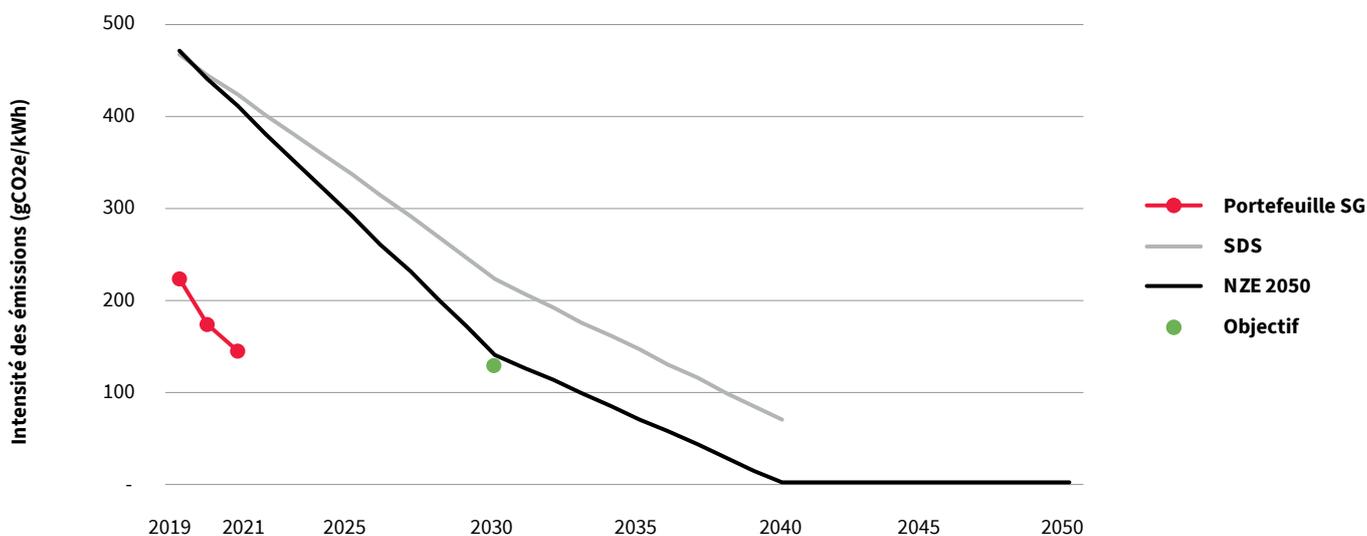
Fin 2021, le portefeuille de production d'électricité de Société Générale affichait une intensité d'émissions de 143 gCO<sub>2</sub>/kWh, contre 221 gCO<sub>2</sub>/kWh en 2019 (soit -35 %).

Cette baisse s'explique par la poursuite de l'amélioration du mix énergétique, avec une augmentation du financement des énergies renouvelables et une réduction de l'exposition aux secteurs à forte intensité de carbone.

Un nouvel objectif a été défini en 2022 visant à réduire l'intensité des émissions du portefeuille de production d'électricité de Société Générale à 125 gCO<sub>2</sub>/kWh en 2030 (contre un objectif antérieur de 163 gCO<sub>2</sub>/kWh en 2030). Cet objectif est aligné sur le NZE 2050 de l'AIE, qui stipule que l'intensité carbone du secteur de l'électricité devra atteindre 138 gCO<sub>2</sub>/kWh en 2030.

Dans le graphique ci-dessous, les progrès réalisés sont mis en regard de l'évolution des deux scénarios de référence (SDS et NZE 2050). Ce graphique présente les données historiques retraitées.

### PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ



Note: La représentation des scénarios de référence s'appuie sur une interpolation linéaire des points de données communiqués par l'AIE. L'exposition du portefeuille est calculée sur la base de 96 % de l'exposition brute à la production d'électricité.

15. <https://2degrees-investing.org/resource/credit-portfolio-alignment-katowice-report/>

16. Le SDS a été dérivé à partir de la trajectoire de l'intensité de CO<sub>2</sub> du secteur de l'électricité telle que calculée par l'AIE (en gCO<sub>2</sub>/kWh), et présentée dans les perspectives 2020 pour l'énergie dans le monde (World Energy Outlook, p.341).

17. Le NZE 2050 a été dérivé à partir de la trajectoire de l'intensité de CO<sub>2</sub> du secteur de l'électricité telle que calculée par l'AIE (en gCO<sub>2</sub>/kWh), et présentée dans les perspectives 2020 pour l'énergie dans le monde (World Energy Outlook, p.200).

## TRANSPORT MARITIME

En 2019, Société Générale a signé les Principes de Poséidon, dont l'objectif est de réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre du secteur du transport maritime de -50 % à horizon 2050 (par rapport à 2008), avec une première publication des résultats de cette convergence en 2020.

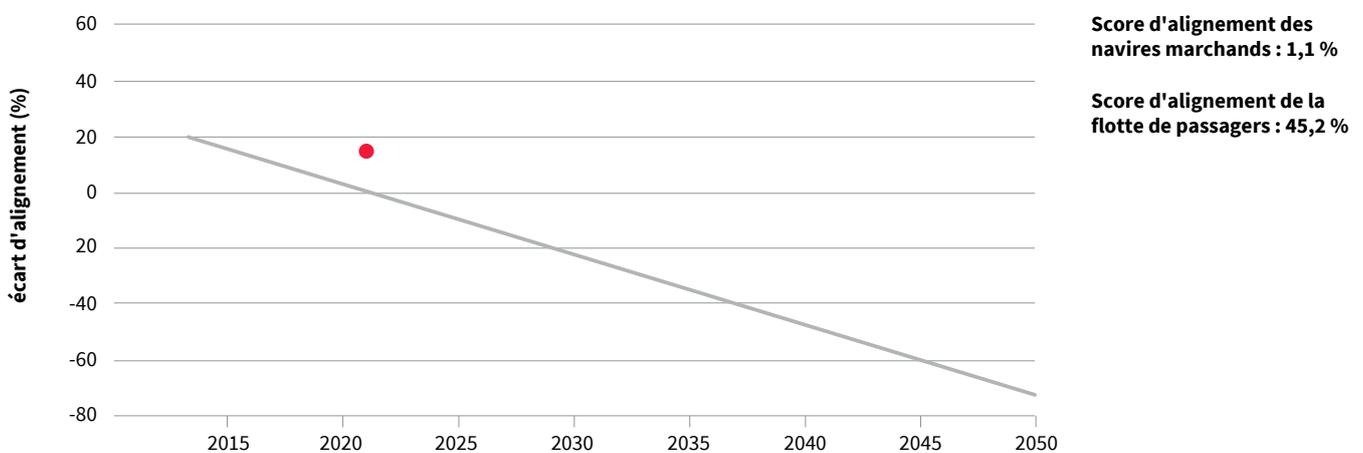
La méthodologie et les scénarios de référence sont ceux de l'OMI (Organisation Maritime Internationale), disponibles sur le site internet des Principes de Poséidon (Poseidon Principles, en anglais uniquement, [Resources - Poseidon Principles for Financial Institutions](#)).

Un score d'alignement positif signifie que l'établissement concerné n'est pas aligné sur le scénario de référence.

Les besoins considérables de l'Europe en matière d'énergie, dûs en grande partie à la situation géopolitique, ont poussé les navires à augmenter significativement leur vitesse de

croisière pour satisfaire la demande. Cela a engendré une forte congestion des ports dans de nombreuses régions du monde. Ceci, conjugué aux effets résiduels de la pandémie de COVID-19, a pesé sur le score d'alignement du secteur. Malgré ce contexte, le score d'alignement de Société Générale s'est amélioré de +23,7 % à +15,4 %. Le score d'alignement relatif aux navires de marchandises est passé de +2,8 % à +1,1 % et celui des navires de transport de passagers de +68,4 % à +45,2 %) en glissement annuel. Une plus grande volatilité des résultats est à prévoir dans les prochaines années, notamment si l'on prend en compte l'évolution des Principes de Poséidon vers une trajectoire compatible avec un réchauffement de +1,5°C. Dans cette période de transition, la Banque continuera à aligner son portefeuille de transport maritime en poursuivant notamment son engagement auprès de ses clients par des efforts de sensibilisation.

### SCORE D'ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE : 15,4 %

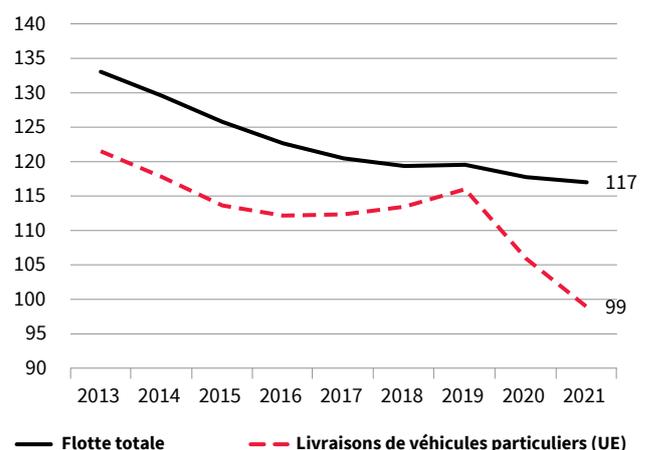


## ALD AUTOMOTIVE

Dans le cadre de son plan stratégique 2025<sup>18</sup>, **ALD Automotive** (location longue durée de véhicules d'entreprise et gestion de flotte automobile) s'est fixé l'objectif de réduire les émissions provenant des véhicules de passagers livrés en Europe de -40 % d'ici 2025 par rapport à 2019, ce qui correspond à un objectif de 70 grammes exprimé en NEDC corrélé.

Les progrès réalisés dans l'électrification du parc automobile ont permis à ALD de poursuivre à un rythme régulier la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules livrés, à un taux moyen de 99 gCO<sub>2</sub>/km en 2021 (NEDC)<sup>19</sup>.

### ÉMISSIONS MOYENNES DE CO<sub>2</sub> (G/KM)



(Plus d'informations dans le document d'enregistrement universel 2021 d'ALD).

18. <https://www.aldautomotive.fr/decouvrez-ald-automotive/nos-engagements/move-2025>.

19. Nouveau cycle européen de conduite. En 2021, la majeure partie du marché européen publie ses chiffres selon la procédure d'essai dans le monde harmonisée pour les véhicules légers (« WLTP » ou « Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedure » en anglais). La conversion en NEDC sera faite lorsque des métriques officielles de conversion seront disponibles..

## Récapitulatif des indicateurs et objectifs liés au climat

Indicateur	Scénario	Point de référence	Objectif	Objectif de réduction	Fin 2021	Réalisé 2021
Compte propre Émissions absolues (milliers de tCO <sub>2</sub> e)	Emissions absolues AIE NZE 2050	293 (2019)	146 (2030)	-50%	191	-35%
Engagements bruts Charbon thermique (Md EUR, indice 100)	Stratégie de sortie totale	100 (2019)	0 (2030/40 OECD/RoW)	-100 %	72	-28 %
Engagements bruts extraction pétrole et gaz (Md EUR, indice 100)	Production de pétrole & gaz AIE NZE 2050	100 (2019)	80 (2025)	-20 %	82	-18 %
Intensité des émissions du secteur de la production d'électricité (gCO <sub>2</sub> e/kWh)	Intensité des émissions AIE NZE 2050 (gCO <sub>2</sub> e/kWh)	221 (2019)	125 (2030)	-43 %	143	-35 %
Livraisons de véhicules de passagers par ALD automobile en Europe, intensité des émissions exprimé en NEDC (gCO <sub>2</sub> /vkm)	n/a	116 (2019)	70 (2025)	-40 %	99	-15 %
Intensité des émissions du transport maritime - objectif au niveau du différentiel d'alignement <sup>20</sup>	Intensité des émissions Objectif 3 de l'OMI (gCO <sub>2</sub> /tnm)	+2 % (2020)	0 % (2050)	n/a	+15,4 %	n/a

20. Cet objectif est un score d'alignement. Un score d'alignement positif signifie que le portefeuille de transport maritime n'est pas aligné (supérieur à la trajectoire de décarbonation). À l'inverse, un score d'alignement négatif ou nul signifie que le portefeuille de fret maritime est aligné (sur ou en dessous de la trajectoire de décarbonation).



# AVERTISSEMENT

## AVERTISSEMENT ET CONSIDÉRATIONS SUR LES PRÉVISIONS

Ce document est à but strictement informatif et n'a pas vocation à être exhaustif. Il ne constitue ni un conseil en investissement, ni un conseil juridique ou fiscal. Le Groupe ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable de l'utilisation par toute personne de ce document, de toute décision prise ou de toute action entreprise par toute personne sur la base de ce document, ou de toute inexactitude, erreur ou omission dans les informations contenues dans le document.

### ■ Considérations sur les prévisions

Ce document contient des métriques climatiques, des objectifs et des prévisions qui nécessitent une attention particulière quant à leur utilisation dans la prise de décision. Ils sont fondés sur les convictions et les attentes actuelles du Groupe et sont soumis à des risques et des incertitudes significatifs, dont beaucoup sont indépendants de la volonté du Groupe. Il n'existe aucune certitude que les résultats ou actions attendus soient conformes aux prévisions et objectifs contenus dans le document.

Ces prévisions et objectifs sont exprimés à la date du document et le Groupe ne s'engage pas à les réviser ou à les mettre à jour publiquement à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs.

### ■ Avertissement sur les données et la méthodologie

Les données et toutes les déclarations faites ne sont pas des garanties ou des promesses que les métriques climatiques, les objectifs ou les engagements seront atteints, et sont basées sur des objectifs, des engagements, des estimations, des hypothèses, des standards et des méthodologies en développement et les données actuellement disponibles, qui continuent d'évoluer et de se développer.

Certaines des informations contenues dans ce document ont été ou peuvent avoir été obtenues auprès de sources publiques ou auprès d'autres sources et le Groupe ne les a pas vérifiées de manière indépendante.

Le Groupe ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à son l'exhaustivité ou l'exactitude des informations contenues dans ce document, d'autant plus que les chiffres inclus dans ce document n'ont pas été audités.

## CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA TRANSPARENCE SUR LES DONNÉES ET LA MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs présentés dans le document sont calculés sur la base de multiples données et informations internes et externes qui sont sujettes à des incertitudes quant à leur mesure.

### ■ La qualité des données est sujette à des améliorations

À l'heure actuelle, les données relatives au climat ne sont ni exhaustives ni largement disponibles. Elles sont également sujettes à des incohérences car elles ne suivent pas des standards mondiaux. Cependant, comme les clients adoptent de plus en plus un cadre de divulgation et de reporting climatique, le Groupe s'attend à ce que l'accessibilité et la fiabilité des données externes sur les émissions s'améliorent avec le temps. Les indicateurs communiqués dans ce document sont soumis à des incertitudes quant aux données. Les limites de la collecte, de la vérification et de la communication des données, ainsi que l'absence de techniques de mesure fiables et normalisées dans l'ensemble du secteur, empêchent la cohérence des données, en particulier dans des domaines tels que le méthane. Bien qu'en amélioratoir, cette situation représente une préoccupation majeure pour les parties prenantes engagées dans l'effort de décarbonation du secteur.

### ■ Les méthodologies utilisées sont encore en cours de stabilisation

Les méthodes de calcul existantes présentent des difficultés importantes en termes de cohérence, d'adoptabilité par les acteurs du secteur et de reproductibilité entre les secteurs. Dans un effort pour tendre vers une méthode de mesure et de déclaration des émissions plus cohérentes et mieux acceptées par le marché, les orientations et les exigences réglementaires ont évolué ces dernières années. Ces orientations et exigences sont toujours en cours de développement et devraient se stabiliser au fil du temps.

Au fur et à mesure de l'évolution des méthodologies et de l'amélioration des données, le Groupe continuera à examiner l'impact sur la base de référence, ce qui pourrait conduire à affiner les calculs au fil du temps. Toute opinion et estimation doit donc être considérée comme indicative et préliminaire.

Les définitions et termes techniques utilisés dans ce document et dont la définition n'est pas explicitement précisée sont ceux utilisés dans le Document d'enregistrement universel de Société Générale.

# TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES RECOMMANDATIONS DE LA TCFD

Toutes les références renvoient au troisième rapport de Société Générale sur la lutte contre le changement climatique ([Rapport Climat - Décembre 2021 \(societegenerale.com\)](#)) en anglais ou au document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale ([Document d'enregistrement universel 2022 \(societegenerale.com\)](#)).

	3 <sup>e</sup> rapport Climatique	2022 DEU
<b>Gouvernance</b>		
(a) Décrire la manière dont le conseil d'administration supervise les risques et opportunités liés au climat.	p. 12	Chap 3. Comités du conseil d'administration p. 80/86 p. 272
(b) Décrire le rôle de la direction concernant l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat.	p. 13	p. 272/274
<b>Stratégie</b>		
(a) Décrire les risques et les opportunités liés au climat que l'entreprise a identifiés à court, moyen et long terme.	p. 4/7 - p. 18	p. 10/15 Opportunités, p. 290
(b) Décrire l'impact des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise.		
(c) Décrire la résilience de la stratégie de l'entreprise, en prenant en compte les différents scénarios climatiques, y compris celui d'un réchauffement de 2°C ou moins.	p. 10	Résilience, cf chap. 4 (Risques).
<b>Gestion des risques</b>		
(a) Décrire les processus mis en place au sein de l'entreprise pour identifier et évaluer les risques liés au climat.	p. 16	Chap. 3/4/5 p. 273
(b) Décrire les processus mis en place au sein de l'entreprise pour gérer les risques liés au climat.		p.285
(c) Décrire la façon dont les processus permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés au climat sont intégrés dans le cadre global de gestion des risques de l'entreprise.		p.289
<b>Métriques et objectifs</b>		
(a) Donner les métriques utilisées par l'entreprise pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, dans le cadre de sa stratégie et de son processus de gestion des risques.	Voir la section dédiée dans le présent rapport.	
(b) Divulguer les émissions de gaz à effet de serre de scopes 1 et 2, et de scope 3 si nécessaire, et les risques y afférents.	Politique de rémunération, p. 97 du DEU (direction générale) et rapport spécifique <a href="#">Performance et rémunération - Société Générale (societegenerale.com)</a>	
(c) Décrire les objectifs que s'est fixés l'organisation dans la gestion des risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats obtenus par rapport aux objectifs.	Taxe carbone interne dans le DEU, p.326	

